

La procédure dont j'ai parlé a, me semble-t-il, fait excellente figure depuis décembre dernier. Maintes fois, le gouvernement a dû demander le consentement unanime pour revenir à certains travaux qui devaient être expédiés, notamment pour des raisons de politique ou d'intérêt national. Alors, le gouvernement a pressenti les représentants des autres partis et s'est entendu avec eux. C'est arrivé à maintes reprises.

Je rappelle aussi ce qui s'est produit lorsque les partis de l'opposition ont sacrifié des jours qui devaient être consacrés à des problèmes que leurs députés, ou encore des députés ministériels, croyaient devoir être exposés et étudiés. Les simples députés ont alors dit au gouvernement, en somme: «Nous savons qu'il y a des difficultés, qu'il faut nous presser. Nous allons renoncer à deux des six jours auxquels nous avons droit pour commenter le budget.» Pendant ces jours, nous avons étudié les affaires inscrites au nom du gouvernement. Ce n'est pas comme si ces jours avaient été ajoutés, comme ils auraient pu l'être aux termes du Règlement, au nombre de jours prévus pour l'opposition.

Comme je l'ai dit, les simples députés ont été prêts à adopter certaines lignes de conduite afin de répondre à ce qu'ils croyaient être les besoins du gouvernement. Aussi longtemps que le bien-être du pays n'en souffrira pas et aussi longtemps que nous pourrons continuer à nous acquitter de nos responsabilités, non seulement à titre de simples députés, mais aussi en qualité de représentants de la loyale opposition de Sa Majesté, nous sommes disposés à adopter une telle attitude.

Et puis, le chef de l'opposition (M. Stanfield), moi-même, des membres de ce parti et d'autres ont recommandé de prolonger les heures de séance afin de permettre au gouvernement de terminer certains travaux et de les déférer à l'autre endroit pour examen.

Je ne vous énumérerai pas toutes les fois que nous l'avons fait. Les députés et Votre Honneur sont au courant. En vertu du nouveau Règlement, les membres de l'opposition se voient allouer certaines journées où ils peuvent présenter des motions intéressant nombre de problèmes qui se posent pour nous et à l'égard desquels le gouvernement n'a ni les connaissances ni l'intelligence qu'il faut pour les régler.

Nous avons pris cette ligne de conduite au moment où nous avons l'impression de rechercher une nouvelle ligne de pensée qui

[M. Baldwin.]

renouvellerait la Chambre des communes. Nous avons déduit que les délibérations commenceraient et se termineraient à des moments déterminés. Croyant que c'était le but visé et que certaines mesures seraient examinées au cours de cette période, pendant deux ou trois semaines, nous avons accepté de prolonger les heures. Nous avons siégé tard, souvent, afin d'expédier les affaires du gouvernement, et nous avons atteint notre but.

Je ne nie pas qu'à une occasion, celle du débat sur les modifications du Code criminel, nous avons, à mon avis, pris un peu plus de temps qu'il ne fallait. Mais cet endroit est une tribune où s'expriment les opinions d'une forte proportion de Canadiens, et les membres du parti créditiste, convaincus qu'ils détenaient un mandat pour s'opposer à certaines dispositions du bill modificateur du Code criminel, ont cru de leur devoir de prolonger le débat. Je ne les en blâme pas, mais je répète qu'à mon avis, le débat a été plus long que nécessaire.

Nous devons nous souvenir que nous sommes 264 représentants rassemblés ici pour refléter les opinions de la population du Canada. Nous sommes la population du Canada avec tous ses défauts et ses imperfections. Nous ne sommes ni meilleurs ni pires. Nous reflétons son opinion. Si un groupe à la Chambre croit vraiment et sincèrement de son devoir de tenter d'empêcher l'adoption d'une mesure du gouvernement—même si je ne suis pas d'accord dans la situation actuelle—alors j'estime que ce groupe en a le droit. Naturellement, la question de déterminer ce qui est raisonnable est une autre chose. Sauf cette unique occasion, je crois que les travaux de la Chambre ont été exécutés harmonieusement et raisonnablement.

Que pense le gouvernement de l'esprit qui existera à la prochaine session? Permettez-moi de dire immédiatement que je ne brandis aucune menace; je me contente de reconnaître les faits brutaux de la nature humaine. Laissez-moi supputer ce que sera la situation l'an prochain. Si le gouvernement persiste dans cette fâcheuse et inopportune tentative de faire accepter tout ce qui est incorporé dans l'article 75 proposé du Règlement, je crains, la nature humaine étant ce qu'elle est, de voir disparaître ici l'harmonie, l'entente et la collaboration qui régnaient par le passé. Or la présence de ces éléments est indispensable à toute assemblée législative qui veut bien s'acquitter de sa tâche.